

AC 201800757

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

Grand Angoulême - ADS



20 FEV. 2018

POLE INFRASTRUCTURES & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction développement durable
Du territoire
Service cohésion territoriale

Bureaux :
44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 74 14

arrivée Monsieur Jean-François DAURE
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Angoulême
25, Bd Besson Bey - CS 12320
16023 ANGOULEME Cedex

Angoulême, le 12 FEV. 2018

Affaire suivie par Lydie CHRETIEN
Ligne directe : 05 16 09 74 26



WR

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié le 23 janvier 2018 le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune d'Angoulême et je vous en remercie.

Après examen, je vous informe que ce document d'urbanisme n'appelle pas de remarque particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle Infrastructures
& Aménagement du territoire

Vincent COLAS